

RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 40079

Numéro SIREN : 328 579 214

Nom ou dénomination : SOCIETE D ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2019 sous le numéro de dépôt 8007

PROCES - VERBAL
du CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SEMIS
du 28 MAI 2019

Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué.

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mai à 9 heures 30, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant de la Commune des Saintes Maries de la Mer au sein du Conseil d'Administration
- 2) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 29 mai 2018,
- 3) Présentation du rapport d'activité 2018
- 4) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2018,
- 5) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2018,
- 6) Budget 2019,
- 7) Plan d'investissement 2019
- 8) Autorisation d'emprunt 2019
- 9) Facilités de trésorerie 2019
- 10) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO,
- 11) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire à réunir en application de la L 225-129-6 du code de commerce sur l'augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise, approbation du projet de résolutions,
- 12) Jetons de présence
- 13) Questions diverses

Les administrateurs suivants étaient présents ou représentés :

Pour la Commune :

MM. Roland CHASSAIN, Roger DE MURCIA, Jean-Pierre ALENGRIN, Patrick PAC, M. Stéphane BEDOT, Mme FAVIER Françoise, Mme Martine GONNET

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :

Mme Julie LANGLAIS

Pour la Caisse d'Epargne :
M. Jean-Luc ROUSTAN

Pour la Lyonnaise de Banque :
M. Arnaud LEHONGRE et Mme Audrey RAFFY

Pour le Crédit Agricole :
M. TREVIN

Assistaient également à la séance, outre Mme Claire DUFOUR PELLETIER, Commissaire aux Comptes,
M. Frédéric MASSOUBRE, Directeur de la SEMIS,
Mme Valérie MALLORCA, Responsable administratif et financier de la SEMIS,
Mme Dominique FRANCIENGUES, membre du CSE
M. Patrice Bec, membre du CSE

Absents et excusés :

M. AUPY pour la Succession AUPY, ayant donné pouvoir à Monsieur Roland CHASSAIN
Pour l'Office de Tourisme : Mme Cathy AYME

M. CHASSAIN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux administrateurs, nouveaux et anciens. Le Président Directeur Général passe ensuite la parole à M. MASSOUBRE pour l'ordre du jour.

1) Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant de la Commune des Saintes Maries de la Mer

14) Nous prenons acte ce jour de la nomination du nouveau représentant de la Commune des Saintes Maries de la Mer au sein du Conseil d'Administration

- Mme Françoise FAVIER

A en effet été désignée en remplacement de :

- Mme Colette CARRIER

Le Président souhaite la bienvenue à Mme Françoise FAVIER au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS.

2) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 29 mai 2018

Ce procès verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des administrateurs, il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3) Présentation du rapport d'activité 2018

Le rapport d'activité est présenté dans le détail par Monsieur Frédéric MASSOUBRE, Directeur de la SEMIS

4) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2018

Le Président laisse la parole au Directeur de la SEMIS qui présente le rapport de gestion de l'exercice 2018

Mise au vote, ce rapport est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

5) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2018

Également, le Président laisse au Directeur de la SEMIS, le soin de présenter le projet de comptes annuels 2018, composés d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

6) Budget 2019

Enfin, le Président laisse au Directeur de la SEMIS le soin de présenter le budget 2019.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

7) Plan d'investissement 2019

Le Directeur de la SEMIS expose les besoins en investissement de la société SEMIS, en particulier sur les activités Camping et Port.

Remplacement de 10 mobiles homes et 2 bengalis au Clos du Rhône par 12 HLL en front de mer sur pilotis, Remplacement de 16 Bengalis par 12 MH à la Brise, création d'un bassin de nage au clos du RHONE, création de locaux poubelles à la Brise.

Remplacement d'une pompe à essence et d'un ponton sur Port Gardian.

Réfection des sanitaires au Relais Culturel.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

8) Autorisation d'emprunt 2019

La SEMIS a lancé une consultation auprès des partenaires bancaires afin de financer ses travaux et acquisitions de matériel. Pour ce faire, nous avons eu recours à deux emprunts d'un montant de 500 000 € chacun (cinq cent mille euros) sur une durée de 48 mois au taux de 0.45 % auprès du Crédit Agricole, et au taux de 0.51% auprès du CIC. Nous n'avons pas sollicité de garantie pour cet emprunt auprès de la commune. Aucune garantie n'a été demandée par la banque.

Mise au vote, cette autorisation d'emprunt est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

9) Facilités de trésorerie 2019

Nous avons évalué avec l'aide de la Banque du CIC Lyonnaise de banque le montant d'une ligne de crédit de 150 000 (cent cinquante mille) euros.

Mise au vote, cette facilité de trésorerie est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

10) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 25 juin 2019 à 11h00 au relais culturel.

Le Conseil d'Administration propose de distribuer des dividendes à hauteur de 0.80 € par action, ce qui représente un montant total de 25 120.00 €.

L'Ordre du Jour de l'assemblée sera donc le suivant :

- 1°- Lecture du Rapport d'Activité et du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2018, lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018, Approbation des comptes ; Quitus au Conseil d'Administration.
- 2°- Affectation du Résultat
- 3°- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,
- 4° - Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant
- 5° - Fixation du montant des jetons de présence,
- 6° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Projet de résolutions :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Bilan, du Compte de Résultat et annexes au 31 Décembre 2018 et entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de 456 698 € de la manière suivante :

-Résultat de l'exercice :	456 698 €
Affecté à :	
-Dividendes	25 120 €
-Réserves facultatives	431 578 €

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la date de l'Assemblée Générale.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de :
5 143 580 euros.

Conformément au 2° de l'article 158,3 du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

DIVIDENDES	Donnant droit à abattement	Ne donnant pas droit à abattement
2018	0 €	25 120 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

DIVIDENDES	Donnant droit à abattement	Ne donnant pas droit à abattement
2017	0 €	25 120 €
2016	0 €	25 120 €
2015	0 €	25 120 €

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les mandats du commissaire aux comptes titulaire, Madame Claire DUFOUR PELLETIER, et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Jean-Pierre ROUSSET sont arrivés à échéance et nomme pour leur remplacement :

Commissaire aux comptes titulaire

- Mme Dominique OLLIVIER

Commissaire aux comptes suppléant

- M. Jean Pierre ROUSSET

Pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant des jetons de présence à 11 122.00 euros pour l'exercice 2018

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolutions est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

11) Assemblée Générale Extraordinaire

Le Président rappelle l'obligation incombant à la société de réunir tous les 3 ans une assemblée générale extraordinaire sur l'état de l'actionnariat salarié et de décider une augmentation de capital réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise. La dernière assemblée générale extraordinaire a eu lieu le 5 juillet 2016.

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 25 juin 2019 à 11h30 au relais culturel.

L'ordre du jour proposé serait le suivant :

- 1°) État de l'actionnariat salarié et augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.
- 2°) Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Et le projet de résolutions serait ainsi rédigé :

PREMIERE RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-152 du 19 février 2001, codifiées à l'article L 225-129-6 du code de commerce, alinéa 2, une augmentation de capital est à réaliser, réservée conformément aux dispositions des articles L 3332.18 à L 3332.24 du Code du Travail aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolutions est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

12) Jetons de présence

Il est proposé au conseil d'administration de maintenir le montant des jetons de présence à 11 122.00 euros pour l'exercice 2018.

Mise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

13) Questions diverses

Le Président laisse la parole aux Administrateurs afin d'échanger leurs points de vue sur des questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président Directeur Général remercie les administrateurs et les invités de leur présence, ainsi que le personnel de la SEMIS pour le travail effectué et lève la séance à 12H00

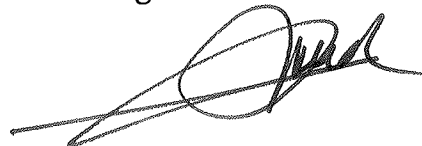
Le Président Directeur Général,

M. Roland CHASSAIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Roland Chassain', written over the printed name.

Un Administrateur,

M. Roger DE MURCIA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Roger de Murcia', written over the printed name.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune des Saintes Maries de la Mer
Département des Bouches-du-Rhône

Séance du 18 Septembre 2018

L'An deux mille dix huit et le dix huit Septembre à 17 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune des Saintes Maries de la Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Septembre sous la présidence de M. Roland CHASSAIN, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame Françoise FAVIER qui donne mandat à Madame Christelle AILLET et de Madame Sarah PAPADOPOULOS qui donne mandat à Monsieur Patrick GONTARD.

Absents excusés : M. Jean Marie BOISSET, Mme Colette CARRIE, M. Gilles AYME.

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie TONNEL.

Délibération : N ° 2018-74

Objet : MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER.

Rapporteur : M. le Maire

Compte tenu de l'évolution des délégations accordées à plusieurs conseillers municipaux il est apparu nécessaire de revoir la composition de plusieurs commissions.

La Commune procède à la désignation des représentants permanents au Conseil d'Administration de la société d'économie mixte des Saintes Maries de la Mer (sept sièges d'administrateurs) et du représentant aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires.

(Application des dispositions du Décret n° 85.491 du 9 Mai 1985 pris pour l'application de l'article 8 de la loi n° 83.597 du 7 Juillet 1983 et relative aux modalités de représentation des communes, des départements, des régions et de leurs groupements au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance des Sociétés d'Économie Mixte).

Le conseil municipal après en avoir délibéré et après un vote acquis à la majorité :

Désigne Monsieur Roland CHASSAIN en qualité de titulaire et Monsieur Roger DE MURCIA en qualité de suppléant (en cas d'empêchement du titulaire) pour assurer la représentation de la commune des Saintes Maries de la Mer au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société d'Économie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS).

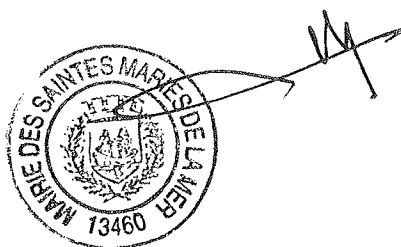
Désigne Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Roger DE MURCIA, Monsieur Patrick PAC, Monsieur Jean Pierre ALENGRIN, Monsieur Stéphan BEDOT, Madame Martine GONNET, Madame Françoise FAVIER, pour assurer la représentation de la commune des Saintes Maries de la Mer au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS), et les autorise à accepter toutes fonctions de direction

qui pourraient leur être confiées, et notamment celle de Président du Conseil d'Administration, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président ou le Conseil d'Administration.

Aussi, je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir :

1. Approuver la désignation des délégués ci-dessus indiqués pour la représentation de la commune au Conseil d'Administration de la Société d'Économie Mixte des Saintes Maries de la Mer (SEMIS).
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tous documents relatifs à ce dossier.

**Adopté à la majorité des membres présents et représentés
(2 Abstentions : Patrick GONTARD, Sarah PAPADOPOULOS)
Le Maire,**



BORDEREAU D'ENVOI

Nom de la collectivité COMMUNE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Service : Direction Générale des Services

Référent (nom, téléphone, adresse mail) FOURCOUX Philippe, 04.90.97.80.05.

dgs@lessaintesmaries.fr

Liste des pièces adressées le : 20 Septembre 2018

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

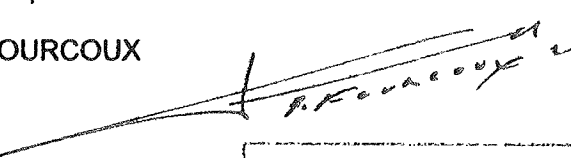
DESIGNATION DES PIECES	N°	DATE DES ACTES
<u>Nature et objet de l'acte</u> (Délibération, décision, arrêté, convention, contrat, dossier...)	<u>Numéro de l'acte</u>	<u>Date à laquelle a été pris l'acte</u>
Délibération du Conseil Municipal MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE POUR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER.	N° 2018-74	18 Septembre 2018

Fait à Saintes Maries de la Mer le 19 Septembre 2018

Signature du responsable : Philippe FOURCOUX

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



(Tampon dateur de la Sous-Préfecture)

SUBPREFECTURE D'ARLES

20 SEP. 2018

ARRIVEE